

# République Française

Département du Gard

## Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
13 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :  
7 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 1  
19 suppléants

Votants : 15

Date de la convocation

13 janvier 2025

Numéro de la délibération

25-04

Objet de la Délibération

Modification du Règlement Budgétaire  
et Financier

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS de la Communauté d'agglomération à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

#### Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Jacques BOLLÈGUE, Madame Aline BRUGUIÈRE, Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Monsieur Gaël DUPRET, Monsieur Renaud LEROI et Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléants : Monsieur Daniel VOLEON.

#### Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Nelson CHAUDON, Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Sylvie ROSSIGNOL-PUT, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

### Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-Marie FOURNIER à Monsieur Thierry PESENTI.

### **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), un règlement budgétaire et financier (RBF) doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;**

**Vu la délibération n°2023-10 en date du 12 octobre 2023, actant l'application du référentiel comptable M57 dès le 1er janvier 2024 ;**

**Vu la délibération n°2023-20 en date du 7 décembre 2023, adoptant le Règlement budgétaire et financier au 1er janvier 2024 ;**

**Vu la délibération 24-21 en date du 10 octobre 2024, actant la création d'une régie d'avance et son mode de fonctionnement ;**

**Considérant que le Règlement budgétaire et financier adopté au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nécessite d'être amendé pour intégrer les éléments relatifs à la création de la régie d'avance ;**

**Vu l'avis favorable formulé par le comptable public par message du 27 janvier 2025, relatif à cette modification,**

**République Française**  
Département du Gard

**Nombre de délégués**

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :  
13 titulaires et 1 suppléant

Excusés/absents :  
7 titulaires  
- dont suppléés : 1  
- dont représentés : 1  
19 suppléants

Votants : 15

**Date de la convocation**

13 janvier 2025

**Numéro de la délibération**

25-04

**Objet de la Délibération**

Modification du Règlement Budgétaire  
et Financier

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :**

- D'approuver le règlement budgétaire et financier en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 15    CONTRE : 00    ABSTENTION : 00

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

**Le Président**  
**Rémi NICOLAS**

